

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18550 - 72ÈME ANNÉE

Le concept fondateur des luttes du PCR de plus en plus partagé

Quand l'autonomie se diffuse dans l'opinion



L'utilisation des énergies renouvelables réduit la dépendance de La Réunion à l'extérieur.

Cinq jours après un article de Témoignages appelé « La décision prise en 1959 par les communistes ouvre de nouveaux horizons pour les luttes », le Quotidien a publié un dossier intitulé : « L'autonomie, une solution d'avenir ». Il met en exergue des propositions pour réduire la dépendance de notre île dans les domaines de l'énergie, de l'alimentation ou du numérique. Ce foisonnement d'idées est exposé sur la place publique, au grand dam des adversaires historiques de l'Autonomie et du PCR.

Le 17 octobre dernier, Témoignages a publié un article intitulé « La décision prise en 1959 par les communistes ouvre de nouveaux horizons pour les luttes ». Ce texte soulignait que le mot d'ordre d'autonomie, formulé par les communistes lors de la création du PCR, avait désormais imprégné la société réunionnaise. En effet, des termes utilisés par des responsables politiques et des articles de presse mettant en avant cette idée de rupture n'ont suscité aucune opposition. Témoignages rappelait que le 12 octobre, le PCR avait lancé un appel à bâtir un front réunionnais pour que toutes les personnes de bonne volonté puissent débattre et proposer un projet réunionnais au gouvernement.

Un discours surprenant

Le même jour, Rodrigues célébrait le 14e anniversaire de son autonomie. Le président de la Région était sur place et a salué la décision historique de nos voisins. Vérité chez le voisin mais contradiction à la maison Réunion. Ici, Didier Robert a pris des décisions qui renforcent justement la dépendance de La Réunion vis-à-vis de l'extérieur avec l'arrêt du tram-train et l'abandon du projet d'autonomie énergé-

tique en raison notamment du lancement du chantier de la route en mer qui fait la part belle aux importations de carburants et d'automobiles. Parallèlement à cela, la suppression de la Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise enlève à notre pays la capacité de renforcer sa cohésion, dans la perspective d'un 21e siècle qui doit voir La Réunion s'intégrer dans son environnement régional. C'est pourquoi la conclusion de notre article soulignait que l'essentiel se situait désormais dans le contenu de cette autonomie.

« L'autonomie, une solution d'avenir »

Le 22 octobre, le Quotidien a publié à son tour un article sur le sujet, avec un titre clair : « L'autonomie, une solution d'avenir ». Notre confrère revient sur plusieurs initiatives dans les domaines de l'énergie, de l'alimentation ou du numérique qui visent à rendre La Réunion moins dépendante d'un modèle importé de consommation à outrance. Tout juste si on se rappelle que nous étions auto-suffisant en électricité dans les années 60-70 et que la balance commerciale était quasiment en équilibre au début de la départementalisation. Le

commerce de voisinage était développé.

C'est une nouvelle illustration qui marque la fin d'une époque, celle de l'application au compte-goutte des avancées inscrites dans la loi du 19 mars 1946 et qui devaient entrer en vigueur dès le 1er janvier 1947. En inscrivant dans ce texte les dernières mesures sociales qui n'étaient pas encore alignées sur le droit commun français, ce gouvernement a en effet réduit à zéro la marge de manœuvre de ses poursuivants dans ce domaine. Désormais, ils ne pourront plus compter sur la promesse de l'égalité pour espérer calmer le mouvement social. Ils sont donc condamnés à innover.

Aussi il n'est guère étonnant de noter que les solutions alternatives sont puisées dans le concept d'autonomie formulé par les communistes dès 1959. C'est en effet la seule base de réflexion de ce type dont dispose les Réunionnais. L'état de l'opinion évolue, et les idées du PCR ont réussi à imprégner. Cela est vrai depuis longtemps dans le domaine culturel, comme le rappelle Témoignages d'hier au sujet de la Semaine créole. Cela se vérifie désormais dans le domaine politique, avec la fin de la chape de plomb qui pesait sur l'autonomie.

M.M.

Di sak na pou di

Quelle autonomie et pourquoi ?

Je me souviens de ce jour dans la salle du feu cinéma Rio, de ce jour où douze de nos camarades faisaient leurs adieux à notre communauté. Allaient-ils en voyage, en congé bonifié par-delà l'océan ? Non, ils allaient partir car ils étaient communistes et autonomistes. Ils étaient exilés et pas pour une année, pour des décennies. Aujourd'hui, alors qu'à la seule évocation de ce moment, je ressens encore cette déchirure et j'entends encore le son de « ce n'est qu'un au-revoir », je ne puis me dire quelle injustice, mais aussi quelle victoire. L'autonomie peut aujourd'hui s'étaler dans la presse qui nous vilipendait naguère, sans réaction de nos

adversaires.

Mieux, il en est même qui vont célébrer l'autonomie. Mais quelle autonomie et pourquoi ? Dois-je rappeler que l'autonomie demandée par le PCR avait pour but de développer La Réunion et de permettre à sa population de s'instruire, produire et grandir. Je me souviens d'un vieux militant qui expliquait ainsi l'autonomie dans les meetings « in zenfan quand i né, i koup lo cordon ombilical, i sépare a li de son momon pou li développé, i ve pa dire son momon i okip pi de li, mé i fo koup le cordon pou li fé son somin » Nous étions loin de l'indépendance prônée par les adversaires. Alors aujourd'hui que l'idée a fait

son chemin et que les réalités amènent tout le monde sur les chemins de l'autonomie, il ne faut pas nous tromper ; il faut que chacun d'entre nous comprenne le sens et la portée de l'autonomie de peur de la voir confisquée par ceux qui, autrefois, la combattaient et ce pour leur seul profit.

Melkali

Édito

Mondialisation : la Wallonie peut défendre ses intérêts, pas La Réunion

Jeudi, l'Union européenne doit valider un accord commercial de libre-échange avec le Canada, le CETA. Mais à ce jour, un tel projet est impossible. En effet, le Parlement de la Wallonie a renouvelé son opposition au CETA. Il craint qu'un tel accord mette en péril des pans de l'économie de cette région de Belgique, et qu'il entraîne la mise au chômage de milliers de travailleurs.

La Belgique est un État fédéral. Sa Constitution précise que les régions qui la composent doivent donner leur accord préalable à toute décision du pouvoir central touchant à leurs compétences. Cela veut dire que si le Parlement de la Wallonie n'est pas d'accord avec la signature du CETA, la Belgique ne pourra pas ratifier le traité. Par conséquent, faute d'unanimité au sein des 28 États de l'Union européenne, le CETA ne pourra pas être ratifié et ne s'appliquera donc pas.

Au sein de la Wallonie, la question de l'intégration dans une vaste zone de libre-échange a donc suscité un débat. Cette région a la possibilité de peser sur les décisions afin de défendre les intérêts de ces concitoyens. Autrement dit, si le futur traité ne prend pas en compte les attentes d'une région de la Belgique, alors il ne pourra pas se faire.

La Réunion est aujourd'hui confrontée à une situation comparable à celle vécue par la Wallonie. L'Union européenne veut en effet signer un accord de libre échange avec les pays de l'Afrique orientale et australe. C'est un ensemble de plus de 600 millions d'habitants qui comprend notamment tous les voisins de La Réunion. Cet accord doit leur permettre d'exporter sans quota ni droit de douane leurs productions vers notre île. Ces

dernières sont les mêmes qu'à La Réunion, et elles ont un coût de production nettement inférieur. L'argument selon lequel La Réunion peut bénéficier d'une disposition spécifique du Traité européen ne résiste pas à l'expérience. En effet, l'abolition des quotas sucriers s'appliquera aussi à La Réunion l'année prochaine. Bien que les 200.000 tonnes de sucre produites dans notre île sont une infime partie des 16 millions issues des usines européennes, cette décision s'appliquera dans toute sa rigueur pour La Réunion. C'est ce qu'a confirmé le président de la République dans son discours tenu en août 2014 devant les professionnels de la filière canne-sucre.

En conséquence, la menace de l'APE est bien réelle. Elle fait courir un grave risque pour la survie du secteur productif à La Réunion. Mais à la différence de la Wallonie, La Réunion n'a aucun moyen pour défendre ses intérêts. La signature de l'APE intérimaire en 2009 s'est faite à Maurice sans que les Réunionnais n'aient un élu pour les représenter. Le cadre actuel interdit aux assemblées réunionnaises d'émettre un avis contraignant susceptible de suspendre la signature de l'APE.

C'est pourquoi le PCR propose que La Réunion puisse être dirigée par une assemblée unique dotée de compétences lui permettant de négocier avec les pays voisins les conditions de son intégration dans son environnement économique régional. L'exemple de la Wallonie montre qu'un petit pays par le nombre d'habitants peut avoir la capacité de défendre ses intérêts face à une Union européenne de plus de 400 millions d'habitants, à condition d'avoir les moyens institutionnels de le faire.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Priorité à l'emploi des Réunionnais ou unité de la fonction publique ?

Affaire de la « Nantaise » à l'Université : le débat sur l'accès à la fonction publique relancé à La Réunion

L'opposition au recrutement à l'Université de La Réunion d'une spécialiste de l'esclavage et de l'engagisme venue de Nantes et ayant déjà résidé dans notre île montre la difficulté de concilier les principes de l'unité de la fonction publique et celui de la priorité à l'emploi des Réunionnais à La Réunion. Pour sortir dépasser les difficultés d'un système mis en place voici 70 ans, un débat s'impose. Dans son document « Pour un nouveau contrat social », le PCR avait proposé l'expérimentation pendant plusieurs années d'un nouveau mode de recrutement. C'était le moratoire sur la nomination à La Réunion de fonctionnaires venant d'autres régions afin de favoriser le recrutement de jeunes Réunionnais à compétences égales.

Suite à un concours, une enseignante a été nommée à l'Université de La Réunion afin de pourvoir au poste laissé vacant depuis plusieurs années suite au décès de Sudel Fuma. La spécialité est la suivante : Histoire de l'esclavage, de l'engagisme et de l'économie des colonies dans les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien aux XVIIIe et XIXe. Depuis plusieurs mois, cette affaire suscite une polémique. Par voie de justice, le CREFOM a obtenu la suspension de l'arrêté de nomination. L'universitaire a choisi de donner une dimension nationale à l'affaire. Elle a fait l'objet le 10 octobre d'un reportage sur TF1 où elle donne sa version des faits :

Une dimension nationale

« "Ça n'a pas de sens. Je suis nommée, mais je ne peux pas occuper mon poste. Parce que je suis Nantaise." Virginie Chaillou-Atrous, enseignante à l'Université de Nantes spécialisée dans l'histoire de la Réunion, a remporté début 2016 le concours pour occuper un poste au sein de l'Université de l'île. Sauf que, à cause d'une mobilisation locale lancée après l'annonce de sa nomination, celle-ci a été suspendue. Depuis, Virginie Chaillou-Atrous est dans l'attente. « Il n'y a pas une journée sans que je ne doive faire face à un article de presse insultant de la presse locale, raconte-t-elle à LCI. Alors que j'ai juste postulé à un concours

dont l'intitulé était l'exact titre de ma thèse, et que c'était le rêve de ma vie de retourner là-bas ! » (...) « Je suis une spécialiste de la Réunion, de l'Océan indien, des migrations forcées sur l'île », explique-t-elle. « Toutes mes sources sont là-bas, c'est l'endroit au monde où je voudrais être. J'y ai déjà habité. A la base, je ne parlais pas en terre inconnue, et ne pensais pas partir en terrain hostile... »

TF1 précise qu'en juillet 2014, « elle est retenue avec un autre candidat. Ils sont tous deux de la métropole. Mais le concours est annulé. Il sera reproposé un an plus tard. Virginie Chaillou postule une deuxième fois. Elle est à nouveau retenue par le comité de sélection, première devant un autre candidat, un Réunionnais de 59 ans ». « Pourtant, mon dossier a été validé jusqu'au bout, le ministère m'a nommé à ce poste, c'est dire l'ampleur de la folie », s'étonne Virginie Chaillou-Atrous. (...) Virginie Chaillou-Atrous comprend en partie la position des opposants. "Pendant des années, les postes à responsabilité étaient tenus par des métropolitains", reconnaît-elle. "Mais ils oublient de dire que tous les postes politiques sont tenus aujourd'hui par des Créoles. Et les postes de la fonction publique sont sur concours. Un concours national, qui récompense au mérite. Il faut respecter les lois."

« Le mérite doit primer sur l'origine »

Une pétition a été lancée et a recueilli à ce jour 1259 signatures. Voici le texte de son introduction : « Cette pétition dénonce les manœuvres de quelques universitaires du département d'histoire de l'Université de La Réunion et d'associations locales ou identitaires afin d'empêcher le recrutement d'une Universitaire non réunionnaise sur un poste de maître de conférences à l'Université de La Réunion ». Elle précise qu'« en 2016, ce sont quatre enseignants-chercheurs de l'Université de la Réunion (parmi lesquels l'ex-président du comité) qui, pour des raisons tout aussi obscures, ont boycotté le comité. Le concours est néanmoins allé à son terme : après une première réunion consacrée à l'examen des dossiers, le comité a auditionné quatre candidats et élu celle qui allait devenir dans la presse et sur les réseaux sociaux la « Nantaise ». Celle qui, aux yeux des deux seules spécialistes du profil scientifique siégeant au comité, avait de loin le meilleur dossier ».

Opposition de Lantant Pou Lanplwa Lokal

Pour sa part, un collectif de représentants d'associations réunis

sous la bannière LAPLL ne partage pas cet avis. Voici sa composition : HISTORUN : Paul Canaguy, Rasine Kaf : Ghislaine Bessière-Mithra, MLK : Mouvman Lantant Koudmin : Charl Sintomer, Shomin Simandèl : Christophe Barret la Réunion Debout : Lubin Budel, LAKLARTE : Escyle Jean Bruno, Collectif Bac+974 : Georges Potola ; Association Réunion Debout : Gustave Harry, Romuald Barret, Gaze Hendy, Association des Jeunes Ecrivains Réunionnais, Eric Naminzo : Militant culturel, Artiste Fonkezèr, KAFPAB : Judith Profil, ASENEM : Association Sours Eritaz Nout Memwar : David Pelops, EPI : Espace Pour la promotion de l'Interculturalité : Michel Reynolds, Kolektif Domoun : Michel Nasseau, Le CRAN Réunion : Eric Murin Frer 2 Son : Nathaniel Fontaine ; AMBA par Mariline Dijoux, Kréolokoz par Gaël Veleyen, Zandemik Maloya représenté par Jérôme Lin, Richard Minatchy, Militan Pou La Tèr : Riviere Bruno. Association Tienbo Dobout : Arsène Cataye, Komité Eli : Yvrin Rosalie, Nicolas Sery, Hoareau Gaston, Association Yasmina, Sangoro Joseph Raymond dit Ti Moris Association Tapoumaloya, Richard Grondin, Manuel Mokap, Techer Christo : Association des Poète Arist Maron, (PAM). Association Maronaz.

Dans une tribune adressée par Ghislaine Mithra-Bessière à la presse le 15 octobre et dénommée « Halte à la tyrannie », ils donnent les arguments qui justifient leur opposition à cette nomination.

« Que justice soit rendue aux Réunionnais »

« Le problème est simple, à diplômes et compétences égaux, c'est un Réunionnais que nous choisirons, nous acteurs de la société civile qui sommes réunis aujourd'hui au sein de LAPLL (Lantant Pou Lanplwa Lokal), qui compte en son sein plus d'une trentaine d'associations et de personnalités et qui réclame purement et simplement que justice soit rendue aux Réunionnais qui sont encore trop souvent discriminés, méprisés dans leur être et leur dignité. La pétition lancée par des universitaires de l'Hexagone et des gens d'ici et d'ailleurs est un tissu de mépris envers les Réunionnais taxés d'identitaires, de localistes, de racistes et quoi d'autres encore ? A croire qu'il y a encore des Figaro dans notre propre clan. Toutes ces voix qui se sont élevées

pour soutenir notre action et qui disent clairement aujourd'hui qu'il faut sortir de la colonialité ambiante, pour construire une société plus juste, où chacun devra prendre la place qui lui revient, pour ériger un pays, fier de son peuple, de son histoire, de sa culture et de son identité. Nous disons à ceux qui prétendent venir nous apporter « leur savoir », « leur excellence », comme autrefois les esclavagistes prétendaient apporter aux esclaves, et l'humanité, et la civilisation, que le principe de l'assimilation fonctionne sur le même schéma, à savoir qu'il faut « se conformer » à l'idéologie dominante appelée parfois républicaine, de la France Hexagonale.

« Un(e) zorèy imbu(e) de son savoir »

On voit bien que toutes ces manigances qu'on essaie de nous faire avaler « au nom de la Loi, (quelle Loi ?) et de l'Excellence » n'est en fait qu'une bataille de pouvoir de certains individus pour maintenir leurs prérogatives et leurs statuts à la Réunion et empêcher par des moyens scélérats, comme l'a fait Michel Debré en son temps, les Réunionnais d'exercer librement et surtout en toute légitimité, leurs compétences et leur savoir faire, de faire valoir leur savoir être, et rendre visible et opérationnel le génie réunionnais. »
 Et de conclure : « Et si vous en faites les frais Madame, aujourd'hui, ce n'est pas seulement parce que vous êtes « Nantaise » mais que vous représentez le symbole de ce que l'on ne veut plus à la Réunion : un(e) zorèy imbu(e) de son savoir et de ses compétences, qui se place du côté de l'Excellence et qui prétend apporter aux Réunionnais ce dont ils ont besoin sans qu'ils le sachent eux-mêmes. »

Changer de cadre pour régler le problème

À l'application de l'unité de la fonction publique répond donc la priorité à l'emploi des Réunionnais à La Réunion. Force est de constater que dans le cadre actuel, ce débat ne pourra pas trouver de solution claire allant dans le sens du collectif d'associations. En effet, La Réunion est un département français et les

règles de la fonction publique s'y appliquent. C'est le contrat qu'accepte une personne qui souhaite servir l'État en échange d'une rémunération majorée de 53 % à La Réunion, de la garantie d'un emploi à vie et d'une pension qui reste également majorée. En échange de ces droits, elle doit obéir à une hiérarchie où les décisions finales sont prises à 10.000 kilomètres de La Réunion.

Pour sortir d'une telle impasse, le PCR a proposé dans « Pour un nouveau contrat social », brochure publiée en 2007, l'expérimentation du moratoire. Cette idée vise à tenir compte du nombre toujours plus important de jeunes Réunionnais sans diplôme, et des besoins en recrutement dans la fonction publique d'État à La Réunion. Il s'agit de s'inspirer des méthodes qui étaient en cours dans les années 1960, quand notre île avait un grand besoin d'instituteurs. Ces derniers étaient alors recrutés au niveau du Brevet élémentaire, au lieu du Baccalauréat. Force est de constater qu'une fois en poste, ces jeunes Réunionnais ont été à la hauteur de leur responsabilité et ont démontré qu'ils avaient les compétences pour enseigner.

Le plaidoyer de LAPLL ainsi que la démarche du CREFOM montrent bien la difficulté à concilier l'unité de la fonction publique et la priorité à l'emploi des Réunionnais à La Réunion dans le cadre actuel.

Ce sont des arguments supplémentaires à mettre au crédit d'un courant d'opinion qui prend conscience que la départementalisation est dans l'impasse. Ils soulignent l'urgence de débattre pour proposer un nouveau projet dans lequel la fonction publique ne devra pas être oubliée.

M.M.

Oté

Koup bra gosh, pou ranfors bra droit !

Kan moin la parti l'ékol pou moin aprann lir, ékri épi konté, pétète pass in sèrtifika in zour, la mètrès la fé konmsi moin té in marmaye téi koné tout épi téi koné pa arien an mèm tan. El la zamé poz aèl konm késtyon ké mi konpran pa lo fransé osinonsa in si pti pé. El la pa poz aèl non pli lo mèm késtyon ké tout mon bann ti kamarad l'ékol. Dann tan-la lété konmsa ! Dann tan-la, l'ékol kolonyal lété konmsa !

Donk, moin la lir mon bann léktir. Moin la aprann ékri désèrtin mo, désèrtin fraz : moin la fé dikté épi rédaksyon. Moin l'aprann fé lo kat z'opérasyon, pars sanm pou moin épi pou mon bann paran sa lété in n'afèr ké lété bon pou moin, konm pou tout bann z'anfan.

Solman oila, kan moin l'ariv l'ékol dann mon sinkan, kan mon bann ti kamarad la rant l'ékol dann z'ot sinkan, nout tête lété pa vid par anndan : nou té i koné di in bonpé z'afèr, nou téi koné fè in bann z'afèr. Mi pans mèm nou téi koné kèl koté lété nout gosh épi nout droit, ousa i lé dovan, ousa i lé déyèr. Mi rapèl pi k'in mètrès, in zour la domann anou, kosa nou téi koné pou vréman.

Lé drol in n'afèr konmsa : l'éte konmsi pou nout mètrès l'ékol té i falé vid nout tèt pou armète d'ot shoz dodan. Shanj sak l'avé dann nout ganblo pou ar ranpli ali avèk d'ot shoz. L'éte konmsi tout sak nou l'avé aprann kan nou téi koz é téi viv arienk an kréol rényoné lété pa bon pou fé arien ansanm. Pou nout bien, bien antandi !

Lé kan mèm drol mé ala kosa moin la pans desa ! Pou nout bien, konm di lo kont, téi vé koup nout bra gosh pou ranfors nout bra droit.

Justin

« Sak i avans pa i rès pa an plas non pli ! » - In kozman pou la rout

Oplis lo tan i pass, oplis mi pans sa lé vré é mèm sa lé vré dann tout sak lé positif dan la vi. Mi vé fé progré dann mon sakmikoné épi dann mon sakmikoné fé-i apèl sa lo savoir épi lo savoir fé. Mon l'anbisyon sé konm i di dann shomin gran boi, in gran kalité maloya : ti-pa, ti-pa, m'arivé ! Konbien rant nou lé konmsa, na sirman dis pou la douzène. Mé kan lé shoz i marsh pa ? Kan lo motèr i patine ? Ni rokil vi ké sak i avans pa i rès pa an plas non pli. Poitan si ni kalkil bien : lé pa forsé ké ni rokil si ni ramas la fors pou alé pli loin. Konmsa mèm marmaye i fé z'ot kroisans : li bouz pa, li bouz pa, li bouz pa épi tou d'in kou li pous konm in tiz banbou ! Konmsa mèm lé shoz i déblok san ké ou i atann. Optimis in ? Alé ! Ni artrouv pli d'van sipétadyé.